

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2015

---

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° II-CE17

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 56

**Mission « Égalité des territoires et logement »**

A l'alinéa 22, substituer à l'année :

« 2016 »

l'année :

« 2017 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence par rapport à l'amendement déposé à l'article 54 visant à ce que le produit de la taxe prévue à l'article 1609 *nonies* G du code général des impôts continue d'être affecté, jusqu'au 31 décembre 2016, au financement des aides à la pierre de l'État en faveur du logement social.